École des Trois-Temps

Commission scolaire des Patriotes

103, de la fabrique Saint-Marc-sur-Richelieu (Québec) J0L 2E0 tél. : (450) 467-1921

Procès verbal

Conseil d'établissement
Lundi 9 avril 2018
19h00

Résolutions	Étaient présents`
	➢ Madame Audrey Ricard, parent ➢ Madame Annie Lalongé, parent ➢ Madame Annie Ouellet, orthopédagogue ➢ Madame Isabelle Brodeur, enseignante ➢ Madame Manon Larose, enseignante ➢ Madame Sophie Richer, enseignante ➢ Madame Lysanne Landry, directrice ➢ Monsieur Yan Payette, parent ➢ Madame Nancy Perreault, Service de garde ➢ Madame Anick Turcotte, parent
	1.0 OUVERTURE DE LA RÉUNION
	1.1 Ouverture de l'assemblée et quorum Ouverture de l'assemblée à 19h05, le quorum est constaté **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;** Il est proposé par Madame Annie Lalongé et résolu : QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout.
CÉ # 17-18-22	PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. **1.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du** Il est proposé par Madame Anick Turcotte et résolu : **QUE** le procès-verbal de la réunion du soit adopté
CÉ # 17-18-23	ADOPTÉ À L'UNAMITÉ.

	1.4 Suivi au procès-verbal Mesures MEES : Les sommes ponctionnées par la commission scolaire seront remises aux écoles si elles ne sont pas toutes dépensées. Cependant, on s'attend à avoir une dépense plus grande que la somme retenue. Aide aux parents : La première conférence a eu lieu avec près de 40 personnes présentes. Les billets des autres conférences sont presque tous distribués. **1.5 Signature du registre** Mme Landry et Mme Annie Lalongé signent le registre.
	2.0 INFORMATIONS DE LA DIRECTION
	2.1 Mise à jour du budget 17-18 La dernière révision budgétaire a eu lieu, le budget sera en équilibre à la fin de l'année et quelques sommes pourront être encore dépensées pour l'amélioration du bâtiment (peinture), achat de jeux au service de garde entre autres. Pour la peinture on demande à avoir des pots de peinture pour des retouches. **2.2 Date de photos scolaires 18-19** 3 octobre 2018
	3.0 POINTS DE DÉCISION ET DE DISCUSSION
CÉ # 17-18-23 CÉ # 17-18-24	**3.1 Grille-matière** La grille matière présentée par la direction est similaire à celle de l'an dernier. Il est proposé par Mme Audrey Ricard et résolu : -QUE la grille matière soit approuvée telle que présentée. PROPOSITION APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ **3.2 Acte d'établissement** Considérant que l'acte d'établissement a été envoyé par courriel en février dernier et que tous les membres étaient favorables au changement proposé. Il est proposé par Mme Annie Lalongé et résolu : QUE l'acte d'établissement soit accepté tel que proposé par le service de l'organisation scolaire. PROPOSITION APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

	3.3 PEVR Considérant les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique par la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016; Considérant que le nouvel article 209.1 qui entrera en vigueur le 1er juillet 2018 prévoit que pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite, cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et qui répond aux attentes signifiées par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en application de l'article 459.2; Considérant que le plan d'engagement ver la réussite doit comporter divers éléments, dont le contexte dans lequel la Commission scolaire évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert; Considérant que l'article 209.1 prévoit également que dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, la commission scolaire consulte diverses instances et groupes, notamment les conseils d'établissements de ses écoles et de ses centres; Considérant qu'au cours de l'année scolaire 2018-2019, toutes les écoles et tous les centres devront adopter leur projet éducatif lequel devra être cohérent avec le plan d'engagement vers la réussite; Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a autorisé la tenue d'une consultation au sujet de son projet de Plan d'engagement vers la réussite, lors de sa séance ordinaire publique du 3 avril 2018; Considérant la présentation du Plan d'engagement vers la réussite qui a été faite à la majorité des présidents des conseils d'établissement des écoles et des centres de la Commission scolaire des Patriotes, le 4 avril 2018; Considérant que la Commission scolaire des Patriotes doit faire parvenir le Plan d'engagement vers la réussite au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 1er juin 2018; Considérant la présentation du Plan d'engagement vers la réussite, faite par Lysanne Landry la directrice et les échanges tenus lors de la rencontre du conseil d'établissement;

CÉ # 17-18-25	Il est proposé par Isabelle Brodeur QUE le conseil d'établissement donne un avis favorable au projet de Plan d'engagement vers la réussite, avec les commentaires suivants : • Des moyens concrets concernant les 60 minutes d'activités physiques par jour seraient appréciés. LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
CÉ # 17-18-26	**3.4 Code d'éthique et de déontologie des commissaires** Considérant que la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016, rend nécessaire que des modifications de concordance soient apportées au Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes. Considérant que ce Code prend la forme d'un règlement et est adopté conformément à l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique; Considérant que la Loi sur l'instruction publique, prévoit que la modification de ce règlement nécessite la consultation de tous les conseils d'établissements des écoles et des centres (arts. 96.25, 110.13 et 392); Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a autorisé la tenue d'une consultation au sujet du projet de Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes modifié, lors de sa séance ordinaire publique du 13 mars 2018; Considérant la présentation faite par Lysanne Landry la directrice et les échanges tenus lors de la rencontre; Il est proposé par Mme Annie Ouellet Que le conseil d'établissement donne un avis favorable aux modifications proposées; PROPOSITION APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ **3.5 Règlement #8-2010 concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève.** Considérant que la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016, rend nécessaire que des modifications de concordance soient apportées au Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le Protecteur de l'élève.

	Considérant que d'autres modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique au cours des dernières années doivent également être prises en compte et qu'il est aussi nécessaire de prévoir au règlement la nomination d'un substitut au Protecteur de l'élève; Considérant que ce règlement est adopté conformément à l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique; Considérant que la Loi sur l'instruction publique, prévoit que la modification de ce règlement nécessite la consultation de tous les conseils d'établissements des écoles et des centres (arts. 96.25, 110.13 et 392); Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a autorisé la tenue d'une consultation au sujet du projet de *Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le Protecteur de l'élève* modifié, lors de sa séance ordinaire publique du 13 mars 2018; Considérant la présentation faite par Lysanne Landry la directrice et les échanges tenus lors de la rencontre; Il est proposé par Manon Larose QUE le conseil d'établissement donne un avis favorable aux modifications proposées; LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
CÉ # 17-18-27	**3.6 Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du conseil des commissaires ou du comité exécutif à l'aide de moyens de communication** Considérant que la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016, rend nécessaire que des modifications de concordance soient apportées au Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif à l'aide de moyens de communication. Considérant que ce règlement est adopté conformément à l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique;

CÉ # 17-18-28	Considérant que la Loi sur l'instruction publique, prévoit que la modification de ce règlement nécessite la consultation de tous les conseils d'établissements des écoles et des centres (arts. 96.25, 110.13 et 392); Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a autorisé la tenue d'une consultation au sujet du projet de *Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif à l'aide de moyens de communication* modifié, lors de sa séance ordinaire publique du 13 mars 2018; Considérant la présentation faite par Lysanne Landry la directrice et les échanges tenus lors de la rencontre; Il est proposé par Yan Payette QUE le conseil d'établissement donne un avis favorable aux modifications proposées; LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
	4.0 PAROLE AU PUBLIC
	Aucun public présent
	5.0 POINTS D'ÉCHANGE
	5.1 Correspondance Mme Landry remet une lettre reçue de la part de la Société de l'assurance automobile à M. Payette. Cette lettre concerne la sécurité à vélo. Invitation au Tour du silence 16 mai 2018. Les liens **5.2 Parole à la représentante du comité de parents** • Mme Ricard a assisté à une conférence sur la nutrition offerte par le comité de parents commission scolaire. Malheureusement cette conférence n'a pas atteint son objectif. **5.3 Parole à la technicienne du service de garde**

	• Il y aura une thématique cuisine pour la prochaine journée pédagogique du 27 avril. **5.4 La vie à l'école** • Je lis partout se poursuit avec autant d'intérêt de la part des élèves. • Spectacle de marionnettes à venir pour le préscolaire et le 1er cycle. • Les neurones atomiques viendront aussi. • Projet d'un circuit électrique dans une automobile a été présenté par les élèves du 3e cycle. • Le père d'un élève est venu présenté son métier (robotique) auprès des élèves de 1re année. Il a mis de l'emphase sur les compétences et disciplines à développer. Ce fut fort intéressant.
CÉ # 17-18-29	**5.5 Critères de sélection d'une direction d'école** Mme Landry se retire de l'assemblée pour cette prise de décision.
	6.0 Levée de l'assemblée à 20h53. Sophie Richer

Lysanne Landry
Directrice

Yan Payette
Président